Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_151-DE

Faverges Seythenex

Commune de
Faverges-Seythenex

DELIBERATION n°Del.2026-X-151
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Octobre 2026

DATE DE LA CONVOCATION
Le 22/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

PRESENTS : Yves CREPEL, Guillaume GASSIE, Emmanuelle DAVIET, Pascal BOULAY, Cécile MORAT, Xavier BALLORAIN, Aurélie MERMIER, Sunny VENDIS, Nathalie SURY, Didier JOSSERAND, Aline BOURILLON, Marie-José MANIGLIER, Anne-Marie BERNARD, Fabrice PALENI, Philippe STRAPPAZZON, Pablo CALLEJO, Nadège RAT, Yann GISIN, Julie DENAMBRIDE, Gaëlle BENIERE, Quentin DUNAND, Florence BOTTALA-GAMBETTA, Gilles ANDREVON, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Martine BRASSOUD, *conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :
Stéphane LAURENCE a donné procuration à Nathalie SURY
Arnaud GARNIER a donné procuration à Cécile MORAT
Coralie LUCAS a donné procuration à Guillaume GASSIE
Elke PIJCK a donné procuration à Quentin DUNAND
Camille LARROUY a donné procuration à Pascal BOULAY
Jean-Louis MERLE a donné procuration à Florence BOTTALA-GAMBETTA
Charlyne BINET a donné procuration à Yves CREPEL
Stéphane GAILLARD a donné procuration à Philippe STRAPPAZZON

Acte certifié exécutoire par le maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
-9 NOV. 2026

De la publication le
-9 NOV. 2026

Décision Modificative n° 1 – 2026 – Budget Annexe Forêt Communale de la commune de Faverges-Seythenex

Rapporteur : Monsieur le Maire et Madame Aurélie MERMIER, Adjointe au Maire

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1612-11 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
Vu la délibération n° DEL-2026-VI-70 du 29 avril 2026, adoptant le Budget Annexe Forêt Communale 2026 ;

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_151-DE

Vu la délibération n° DEL-2026-VI-63 du 29 avril 2026, approuvant l'affectation provisoire du résultat N-1 du Budget Annexe Forêt Communale de Faverges-Seythenex ;
Vu la délibération n° DEL-2026-VII-87 du 05 juin 2026, approuvant l'affectation définitive du résultat N-1 du Budget Annexe Forêt Communale de Faverges-Seythenex ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.1612-11 prévoit qu'au cours de l'exercice budgétaire et pour tenir compte des événements de toutes natures susceptibles de survenir en cours d'année, le Conseil Municipal a compétence pour autoriser et prévoir de nouvelles dépenses et recettes, modifier les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Dans le cadre du budget Annexe Forêt Communale de Faverges-Seythenex, à la demande du comptable public, il convient d'intégrer à l'inventaire des biens de 2003 à 2008 jusqu'ici non- inscrits, pour une valeur de 81 716,44 € et de procéder à leur amortissement pour 4 431 €.
Cette intégration passe par une opération comptable d'ordre budgétaire via les chapitres 040 et 042 et nécessite par conséquent la présence de crédits disponibles à ces chapitres.

De même des crédits pour l'exploitation de parcelles de bois en vue de la construction du projet immobilier « La Belle Etoilée » avaient été inscrits en investissement. Or, s'agissant d'une exploitation de bois local pour servir à la construction d'une résidence privée, les dépenses doivent être enregistrées à la section de fonctionnement. Ces dépenses nécessitent donc la présence de crédits disponibles au chapitre 011 et une réduction des crédits prévus en investissement au chapitre 21. L'équilibre s'effectue par une modification de l'autofinancement et le retrait du besoin d'emprunt inscrit.

Les inscriptions budgétaires proposées dans le cadre de la décision Modificative n°1 du Budget Annexe Forêt Communale de Faverges-Seythenex sont précisées dans les tableaux suivants.

Pour cette décision modificative n° 1, les crédits s'équilibrent en recette et en dépense à hauteur de :

- En section de fonctionnement à 39 750 €
- En section d'investissement à – 41 339 €

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_151-DE

BUDGET FÔRET - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	Budget 2026	DM1 proposée	Crédits 2026		Budget 2026	DM1 proposée	Crédits 2026
011 - Charges à caractère général	65 821,19 €	57 289,00 €	123 110,19 €	013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont 61524 - Entretien bois et forêts	28 271,19 €	57 289,00 €	85 560,19 €	70 - Produits des services et du domaine	55 565,00 €	39 750,00 €	95 315,00 €
012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	dont 7022 - Coupe de bois	55 565,00 €	39 750,00 €	95 315,00 €
014 - Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €	731 - Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	74 - Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	450,00 €	0,00 €	450,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	140,00 €	0,00 €	140,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				78 - Reprises amortissements, dépréciations, prov	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	**66 421,19 €**	**57 289,00 €**	**123 710,19 €**	**Total recettes réelles de fonctionnement**	**55 565,00 €**	**39 750,00 €**	**95 315,00 €**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €	4 431,00 €	4 631,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont 6811- Dot. Amortissements immob. Incorporelles	200,00 €	4 431,00 €	4 631,00 €				
023 - Virement à la section d'investissement	40 000,00 €	-21 970,00 €	18 030,00 €				
Total dépenses d'ordre	**40 200,00 €**	**-17 539,00 €**	**22 661,00 €**	**Total dépenses d'ordre**	**0,00 €**	**0,00 €**	0,00 €
002 - Déficit reporté de fonctionnement				**002 - Excédent reporté de fonctionnement**	**51 056,19 €**	**0,00 €**	**51 056,19 €**
TOTAL	**106 621,19 €**	**39 750,00 €**	**146 371,19 €**	**TOTAL**	**106 621,19 €**	**39 750,00 €**	**146 371,19 €**

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_151-DE

BUDGET FÔRET - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	Budget 2026	DM1 proposée	Crédits 2026		Budget 2026	DM1 proposée	Crédits 2026
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204 - Subvention d'équipement versée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 - 1641 Emprunt	23 800,00 €	-23 800,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	64 000,00 €	-41 339,00 €	22 661,00 €	20 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont 2117 - Bois et Fôret	51 940,00 €	-41 339,00 €	10 601,00 €	024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunt et autres dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 - Dotations et fonds	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1068 - excédents de fonct capitalisés	9 212,62 €	0,00 €	9 212,62 €
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 - Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	**64 000,00 €**	**-41 339,00 €**	**22 661,00 €**	**Total recettes réelles d'investissement**	**33 012,62 €**	**-23 800,00 €**	9 212,62 €
				021 - Virement de la section de fonctionnement	40 000,00 €	-21 970,00 €	18 030,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €	4 431,00 €	4 631,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	dont 28041483 Projets d'infrastructures d'intérêt national		1 609,00 €	1 609,00 €
Total dépenses d'ordre	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	dont 28088 Autres immobilisations incorporelles		380,00 €	380,00 €
001 - Déficit d'investissement	**9 212,62 €**	**0,00 €**	**9 212,62 €**	dont 28121 Plantations d'arbres et d'arbustes		484,00 €	484,00 €
TOTAL	**73 212,62 €**	**-41 339,00 €**	**31 873,62 €**	dont 28121 Plantations d'arbres et d'arbustes		660,00 €	660,00 €
				dont 28128 Autres agencements et aménagements		56,00 €	56,00 €
				dont 28138 Autres constructions		1 242,00 €	1 242,00 €
				dont 28121 - Platations d'arbres et d'arbustes	200,00 €		200,00 €
				041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Total recettes d'ordre	**40 200,00 €**	**-17 639,00 €**	**22 661,00 €**
				001 - excédent d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				TOTAL	**73 212,62 €**	**-41 339,00 €**	**31 873,62 €**

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_151-DE

Vu l'avis favorable de la commission finances du mardi 27 octobre,

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 – 2026 du Budget annexe Forêt de la commune de Faverges Seythenex telle que présentée dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Nathalie SURY

Le Maire,
Yves CREPEL

Mairie de FAVERGES-SEYTHENEX

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :
- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.